

Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles

Inventaire CNCP N° 2827 du 19/05/2017
Référéncée par la branche spectacle vivant (205222)

Session 2019 - Dossier d'inscription

Description des étapes et calendrier de la certification

Le présent dossier doit être adressé le 31 mai 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Un accusé de réception sera adressé à réception du dossier, confirmant ou infirmant sa recevabilité.

Les candidats devront ensuite adresser les éléments d'évaluation suivants au plus tard le 7 juillet :

- Un fichier de séquences vidéo représentatives d'au moins deux esthétiques des musiques actuelles¹ qui doivent permettre de voir des séquences de travail comprenant notamment :
 - ♪ Échauffements vocaux et travail corporel (maxi 10 minutes),
 - ♪ Création/improvisation, interprétation et transmission/apprentissage (20 minutes maximum),
 - ♪ Concert ou prestation artistique de manière optionnelle (10 minutes maximum),
- Les éventuels commentaires du candidat sur les différentes séquences filmées, au regard des éléments constitutifs de la certification (2 pages au maximum), en conformité avec le référentiel en ligne et les items d'évaluation proposés au jury,
- La description fine d'une ou deux expériences d'encadrement d'un groupe vocal (4 pages maximum) précisant notamment :
 - ♪ La naissance et développement du projet sur le plan artistique et pédagogique,
 - ♪ Les publics concernés,
 - ♪ Les moyens mobilisés et mis en œuvre,
 - ♪ La place, la posture et l'implication du candidat dans le projet,
 - ♪ Les évolutions au cours de cette expérience et les critères et modalités d'évaluation
- La description du projet professionnel et artistique du candidat en rapport avec la certification (4 pages maximum) incluant :
 - ♪ Le projet professionnel à moyen ou long terme, indiquant, dans la mesure du possible, ce que la certification pourrait apporter dans cette perspective,
 - ♪ Un projet artistique d'encadrement de pratiques vocales collectives en musiques actuelles en cours ou à venir :
 - Contexte - cadre
 - Nature et contenu du projet
 - Public(s)
 - Répertoire(s)

Des annexes peuvent être ajoutées au dossier, telles que :

- Enregistrements (EP, disques, vidéos, etc.)
 - ♪ Bibliographie et/ou ressources Web
 - ♪ Partitions et/ou textes des titres interprétés dans les vidéos
 - ♪ Visuels (affiches, programmes, etc.)
 - ♪ Dossier de presse

Les entretiens avec le Jury auront en octobre 2019 à Paris (à confirmer).

¹ Musiques actuelles est ici entendu en incluant : pop, rock, chanson, jazz, musiques traditionnelles et du monde, musiques urbaines, amplifiées ou non. Les musiques traditionnelles et du monde constituent une seule esthétique.

Informations administratives

IDENTITÉ

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM(S) :

SEXE : DATE DE NAISSANCE : À :

DÉPARTEMENT : PAYS :

NATIONALITÉ :

COORDONNÉES

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE MOBILE :

E-MAIL :

SITUATION ACTUELLE :

En situation d'emploi² : CDI - CDD - CDD d'usage – Fonctionnaire – Indépendant

Fonction / poste :

En inactivité :

En recherche d'emploi : Inscrit à Pôle Emploi NON / OUI, depuis le

Indemnisé au titre de l'assurance chômage / intermittent

Bénéficiaire des minimas sociaux

FRAIS D'INSCRIPTION³ : 400 €

MODE DE REGLEMENT : Chèque (ci-joint)* / Virement

* À l'ordre de Plate-Forme interrégionale

Informations complémentaires

Sur la certification : <https://www.pfi-culture.org/certification-de-competences>

Sur les formations éligibles à la certification : <https://www.pfi-culture.org/formation-certification>

² Cocher la mention correspondante

³ Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels restent à la charge du candidat

Parcours professionnel, pédagogique et artistique

Décrivez ci-dessous et pour chaque chapitre votre expérience et vos compétences déjà acquises

1. **Formation** (cursus, diplômes et titres obtenus, stages, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. **Activité professionnelle** (emplois, structures, missions, activités)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. **Réalisations artistiques** (spectacles et projets)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. **Réalisations pédagogiques** (encadrement, projets, interventions, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné/e, déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une mesure quelconque d'interdiction de présentation devant un jury de certification de compétence inscrite à l'Inventaire de la Commission Nationale de Certification Professionnelle, que toutes les informations fournies pour ma candidature en vue de l'obtention d'une certification de compétence Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles sont exactes⁴.

Fait à, le

Signature du/de la candidat/e :

Cadre réservé à l'organisme certificateur

Dossier de candidature

Date de réception :

Dossier complet le :

Numéro d'identification :

Décision de recevabilité :

Date de la décision de recevabilité

Éléments complémentaires d'évaluation Réception Recevabilité

Fichier vidéo :

Commentaires sur les fichiers :

Expériences d'encadrement :

Projet professionnel et artistique :

Annexes :

⁴ La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations : constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amendes (code pénal art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amendes (code pénal art.441-6). Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amendes le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art.441-7)